



# COMMUNE DE FAMARS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/003

Séance du : **MARDI 23 JANVIER 2024**

Présents : Véronique DUPIRE, Joël BRUNET, Ghislaine LECOT, Hervé MAILLARD, Annie WUILMOT, Philippe QUIEVREUX, Jean-Baptiste PAMART, Pascal DE SAINT VAAST, Patricia TALBERT, Valérie LORETTE, Anne-Gaëlle OBJOIE, David BOUSSEMART, Laëtitia DELPORTE, Sylvain DELCOURT, Leïla CHAVALLE, Anne-Sophie DUPIRE-JOLY, Philippe PEPIN, Jacques MOREL, Marie-Christine VAN GULCK.

Excusés : Michèle PREVOT (pouvoir à Leïla CHAVALLE), Christian DEDISE (pouvoir à Joël BRUNET)

Absents : Aurélie FROMONT, Jean CAILLIERET

Le conseil municipal, légalement convoqué le 18 janvier, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Véronique DUPIRE, Maire de Famars.

Membres en exercice : 23

Présents : 19

Procuration : 2

Absent : 2

Votants : 21

**OBJET : Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention de bail TOTEM**

La municipalité, agissant en tant que bailleur, a conclu avec la société Orange, à laquelle la société TOTEM France vient aux droits dans l'exécution et les obligations du contrat un bail le 19 mai 2017 ayant pour objet l'hébergement d'équipements techniques sur l'immeuble, dont la mairie est propriétaire. La société propose à la municipalité un bail portant mise à disposition d'un terrain pour permettre un accroissement de l'exploitation des équipements techniques. Ce bail est prévu pour une durée de 12 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, et fait l'objet d'un loyer annuel de 8 000 euros.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Véronique DUPIRE